

Règlement « Course à pied » de la Journée Pleins Poumons, CHAUVON'TRAIL,
le 15 septembre 2024 à Chauvencourt

Art 1 : Le CHAUVON'TRAIL est organisé dans le cadre de La Journée Pleins Poumons par l'Association Fêtes et Loisirs de Chauvencourt, 7 rue du 150^{ème} RI , 55300 Chauvencourt ; le site de départ et arrivée des courses se situe sur le terrain de la Fête de Chauvencourt, le long de la route principale traversant Chauvencourt, à la limite des 2 communes Chauvencourt et Saint-Mihiel.
Site Internet de l'organisation : <http://pleinspoumons-chauvencourt.blogspot.fr>

Art 2 : 6 courses sont organisées ainsi qu'un parcours de Marche Nordique et une randonnée pédestre :

- le Chauvon'trail : trail de 20 km, toutes catégories à partir de junior, nés en 2007 et avant. Départ 9h, dénivelé d'environ 500m, coût : 15€ .
- la Natur : course nature de 10 km toutes catégories à partir de cadets, nés en 2009 et avant. Départ 9h45, dénivelé d'environ 150m, parcours roulant, coût : 10€
- minimes nés en 2010 et 2011 et benjamins benjamines nés en 2012 et 2013: course de 2,5km, départ commun à 9h05, coût : 2€
- poussines et poussins nés en 2014 et 2015 : course de 1000m, départ à 9h20, coût : 2€
- école d'athlétisme nés en 2016,2017,2018,2019 : parcours de 500m, sans classement, départ à 9h30, coût : 2€
- la Nordik : Marche Nordique : départ obligatoire avec des bâtons ; même parcours que la course nature de 10km, toutes catégories à partir de cadets, nés en 2009 et avant, départ à 9h45 en même temps que la course de 10 km, il y aura un classement , coût : 10€ ; licence, Parcours Prévention Santé obligatoire
- Randonnée pédestre : 10 km, départ à 9h05, coût : 5€

Art 3 : Inscriptions :

Les engagements seront pris par Internet sur le site protiming.com. Une commission de 1,20€ pour le 20km, 1€ pour le 10 km et la marche nordique, et 0,8€ pour les autres courses sera retenue par protiming.com. La clôture des inscriptions sur le site protiming.com se fera le 14 septembre à 12h. Pas d'inscriptions sur place, sauf pour la randonnée pédestre.

Art 4 : Le retrait des dossards se fera le jour des courses sur le terrain de la fête à Chauvencourt à partir de 8h15.

Art 5 :- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition (courses et marche nordique) est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'j'aime courir, délivrée par le FFA, en cours de validité le jour de la compétition. (licence 2024-2025)
- soit d'une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- soit un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, de moins d'un an au jour de la compétition, ou de sa copie. Les coureurs licenciés FFA devront présenter la nouvelle licence de l'année 2023-2024.
- soit le Parcours Prévention Santé de moins de trois mois le jour de la compétition (<https://pps.athle.fr/>)
- soit pour les mineurs n'ayant pas de licence, ils devront présenter le questionnaire santé, signé par les parents ; si la réponse à une seule des questions est non, c'est un certificat médical de moins d'un an qui devra être présenté. Lors de l'inscription, les parents devront signer l'autorisation parentale.

PS : La course enfants Eveil Athlétique ne comportant pas de classement, et n'étant pas chronométrée, la licence ou le certificat médical ou le questionnaire santé n'est pas obligatoire. Il en est de même pour la randonnée pédestre.

Art 6 : Assurances :

-Responsabilité civile : La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance 20029734 souscrite auprès de la Caisse Meusienne d'Assurances Mutuelles.
-Assurance dommages corporels : Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il incombe aux autres athlètes de souscrire une assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Art 7 : Des signaleurs seront placés sur les parcours afin d'assurer la sécurité liée à la circulation, et d'orienter les coureurs aux carrefours ; ils seront équipés de téléphones permettant d'appeler le responsable de course en cas de problème. La Croix Rouge assurera la sécurité et les premiers secours auprès des participants, bénévoles et organisateurs.

Art 8 : Un ouvreur précèdera le premier concurrent de chaque course sauf sur le Trail de 20km ; le dernier concurrent sera suivi d'un serre file qui fermera la course.

Art 9 : 2 ravitaillements seront placés sur le trail de 20 km ; et 1 ravitaillement sur la course de 10km, la Marche Nordique et la randonnée. Il appartiendra aux coureurs d'emmener leur propre ravitaillement s'ils l'estiment nécessaire. Il y aura 1 ravitaillement à l'arrivée pour tous.

Art 10 : Les concurrents autorisent les organisateurs et les médias à utiliser des images fixes ou vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion des épreuves, sur tous supports et pour une durée indéterminée.

Art 11 : Cession de dossards : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 12 : Classements :

Un classement sera établi sur chacune des courses, et la Marche Nordique, Il n'y aura pas de classement pour la randonnée et la course Ecole d'athlétisme

Art 13 : Récompenses :

-Au retrait des dossards, un lot (tee shirt) sera remis à chaque participant du trail 20 km, de la course 10 km et de la Marche Nordique

-Pour le trail de 20 km , les 3 premières et 3 premiers au scratch seront récompensés. Seront également récompensés, la première et le premier de chaque catégorie d'âge, de junior à Mxx.

-Pour la course 10 km, et les courses jeunes, hors école d'athlétisme, les 3 premières et 3 premiers seront récompensés, et pour l'école d'athlétisme, une friandise et une médaille seront remises à chaque participant. Seront également récompensés, la première et le premier de chaque catégorie d'âge, de cadet à Mxx sur le 10 km

-Pour la Marche Nordique, les 3 premiers au scratch, sans distinction entre hommes et femmes seront récompensés.

Art 14 : Résultats : ils seront publiés sur le site protiming.com, sur le site de CHRONOSTEM, chronométreur de la course, sur le site de la FFA et sur le site de l'organisation :<http://pleinspoumons-chauvoncourt.blogspot.fr> . Ils seront également affichés sur le site de la course.

Art 15 : Annulation de la course : si la course devait être annulée pour cas de force majeure, (météo, épidémie , par exemple....) le montant de l'inscription sera remboursé par protiming.com. (hors la commission protiming.com)